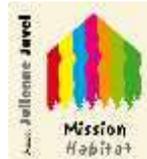
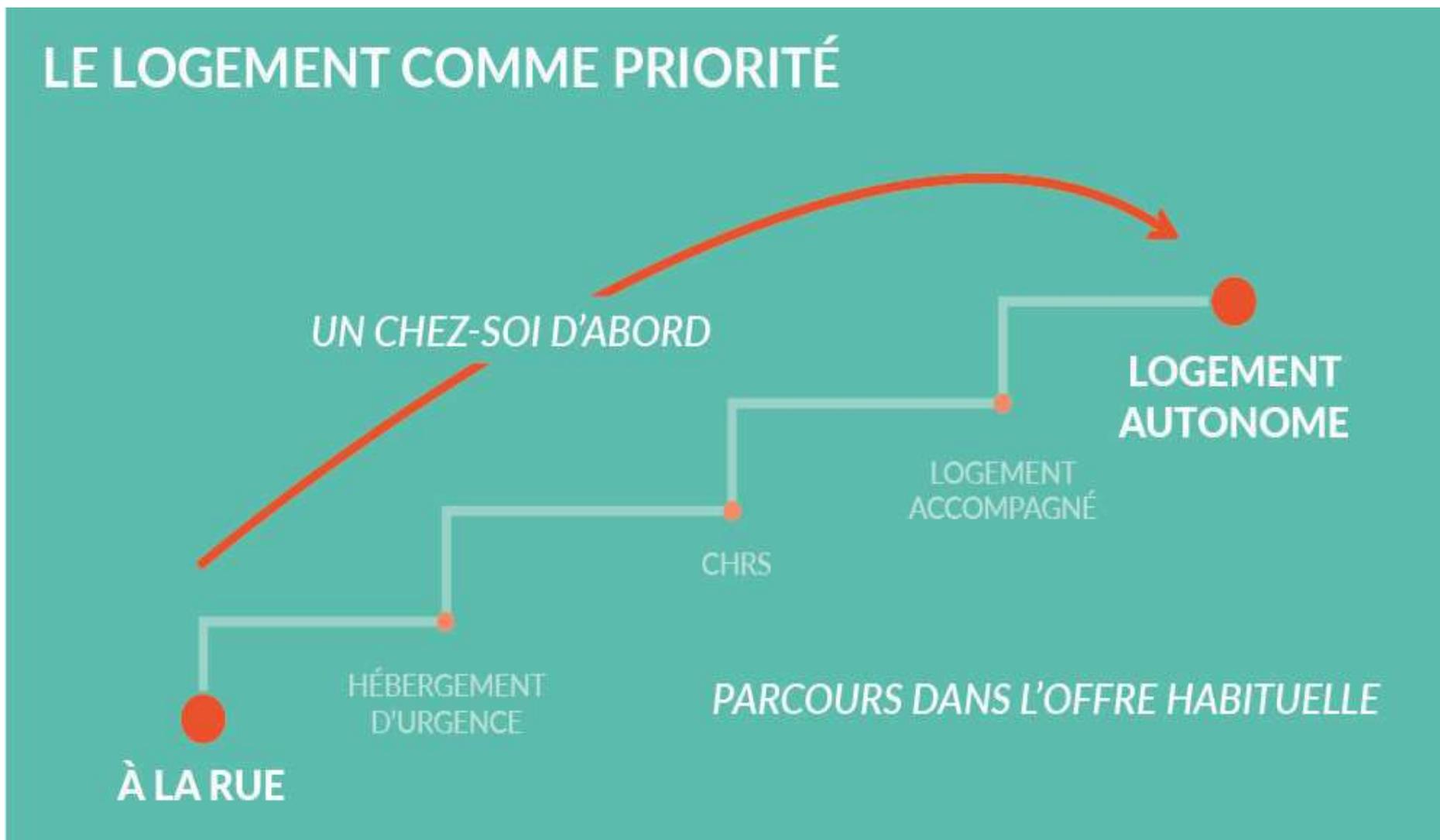




DISPOSITIF D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUES

UN CHEZ SOI D'ABORD - BESANÇON





JUIN 2019 à NOVEMBRE 2020

- Expérimentation 20 places, le dispositif Un Chez Soi d'Abord étant au départ prévu pour les métropoles.
- Besançon, la Corse et Saint-Etienne vont expérimenter le dispositif Ville de taille moyenne pendant 18 mois.
- Décret n° 2020-1376 du 12 novembre 2020 modifiant les conditions d'accompagnement des dispositifs d'appartements de coordination thérapeutiques « Un chez-soi d'abord »
- Dès lors la montée en charge s'opère au rythme de 3 personnes admises chaque mois.

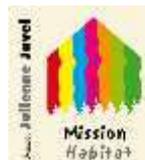


Une équipe constituée au fil des arrivées.
Un partenariat en développement.
Une période sanitaire compliquée.

Déploiement opérationnel UCSA Besançon



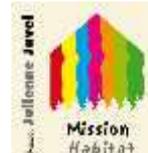
<p>2019 Année N</p>	<p>Constitution équipe AVRIL 20 inclusions de mai à Décembre 2019 1ères entrées en logement Juillet 2019</p>	<p>20</p>
<p>2020 Année N+1</p>	<p>Autorisation 55 places en Novembre 2020</p>	<p>20</p>
<p>2021 Année N+2</p>	<p>Montée en charge</p>	<p>42</p>
<p>2022 N+3</p>	<p>Fin de la montée en charge 55 personnes accompagnées en Juin 2022</p>	<p>55</p>
<p>Fin 2023</p>	<p>55 personnes accompagnées Mise en place du UCSD jeune avec l'ouverture de 6 places (01 octobre 2023)</p>	<p>61</p>



Un chez-soi d'abord

En pratique, il est proposé :

- Un accès direct au **logement depuis la rue** via une sous-location (dispositif IML : intermédiation locative) et possibilité de relogement si nécessaire en cours d'accompagnement
 - Une **Equipe pluridisciplinaire** (médicale, paramédicale et sociale incluant des médiateurs de santé pair) , intervention systématique en binôme et un astreinte H24 - 7j/7
 - La **séparation des services de logement et d'accompagnement**
 - Un accompagnement **autant que de besoin** et un **suivi intensif de type « Aller vers »** : **rencontre au domicile** et accompagnement dans la cité.
 - Une intervention dans le **milieu de vie de la personne proposant une palette de services** : droits, ressources, soins, insertion sociale, emploi, loisir, etc.;
 - Une **Individualisation** de l'accompagnement et une **complémentarité** avec les services de droit commun
- La personne s'engage à recevoir l'équipe au moins une fois par semaine et travailler l'accompagnement autour du rétablissement en santé mentale.



Synthèse générale



Depuis le début de l'activité:

- 83 personnes admises.
- 80 personnes accompagnées.
- 28 personnes ont quitté le dispositif.
- 4 personnes décédées

Nombre de personnes admises chaque année:

- 2021 / 18 personnes
- 2022/ 24 personnes
- 2023/ 9 personnes

Temps de vie passée sans logement:

- Plus de 10 ans : 17%
- Entre 3 et 10 ans : 27%
- Entre 1 et 3 ans : 30%
- Moins de 1 an : 7%
- Moins de 3 mois : 9%
- Inconnu : 10%

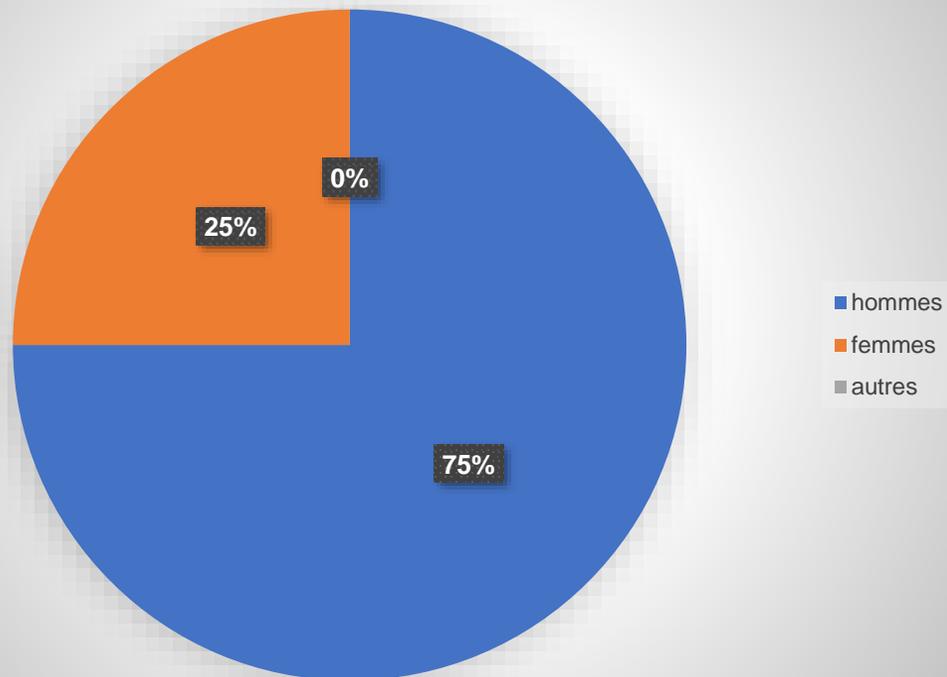
Lieu de vie 6 mois avant l'entrée:

- 44 % à la rue

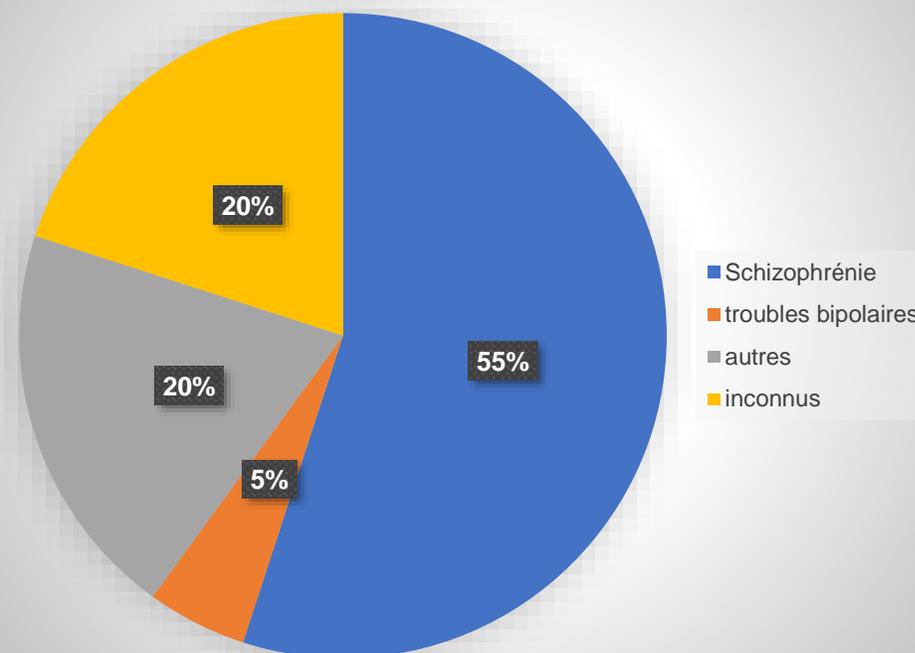
Typologie



Répartition par genre



Profil clinique





MERCI DE VOTRE ATTENTION

